

VILLE DE BRIARE

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	23
Votants	29

REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le 24 novembre à dix-huit heures, le Conseil municipal, légalement convoqué le 14 novembre, s'est réuni en salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur BOUGUET Pierre-François, le Maire,

Présents :

Monsieur BOUGUET Pierre-François ; Monsieur LHOSTE Laurent ; Madame LAURENT Jacqueline ; Monsieur GIRAUT Dominique ; Madame SIGNORET Edwige ; Monsieur BANSE Hervé ; Monsieur DEPARETERE Marcel ; Monsieur GAUDICHON Eric ; Madame GUILLOT Jacqueline ; Madame VICHERAT Valérie ; Monsieur DE SAINTE CROIX Stéphane ; Monsieur COURTILLAT Claude ; Monsieur MOURAUX Michel ; Madame LAVARENNE Monique ; Monsieur COQUILLET Jean-François ; Madame BOURGOIN Evelyne ; Madame KHEDDAR Haïate ; Monsieur FAISY Fabien ; Monsieur DENIZOT Gabriel ; Madame ACIMOVIC Cennet ; Monsieur GARDINIER Frédéric ; Madame LECLERC Sylvie ; Monsieur ADOUL Jean-Pierre.

Absents excusés :

Monsieur CHARMETANT Alain ; Madame NIANG Kiné ; Madame GABRIEL Mélanie ; Madame MARISSAL Bénédicte ; Madame GUINAND Alexandra ; Monsieur GAGNEPAIN Patrice.

Procuration a été donnée à :

Monsieur CHARMETANT Alain donne procuration à Madame LAURENT Jacqueline.
Madame NIANG Kiné donne procuration à Monsieur BOUGUET Pierre-François.
Madame GABRIEL Mélanie donne procuration à Madame ACIMOVIC Cennet.
Madame MARISSAL Bénédicte donne procuration à Madame VICHERAT Valérie.
Madame GUINAND Alexandra donne procuration à Madame SIGNORET Edwige.
Monsieur GAGNEPAIN Patrice donne procuration à Monsieur FAISY Fabien.

Madame LAURENT Jacqueline est nommée secrétaire de séance.

Délibération N° 2025-110 : PARTICIPATION A UN SEJOUR DE LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT.

Considérant que la Ligue de l'enseignement organise un voyage éducatif à Strasbourg pour les adolescents du territoire, intitulé "Allons enfants de l'Europe".

Considérant que ce projet permet à nos jeunes de découvrir les institutions européennes et de s'ouvrir à la citoyenneté européenne.

Considérant que la participation demandée est de 30 € par élève.

Considérant que cinq jeunes de Briare participent à ce séjour, ce qui représente un coût total de 150 € pour la commune.

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité.

APPROUVE cette demande de participation pour le séjour à Strasbourg d'adolescents du territoire et INDIQUE que les crédits seront inscrits au budget 2026.

Le 24 novembre 2025

La Secrétaire de séance,



Jacqueline LAURENT

Le Maire,



Pierre-François BOUGUET